



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du vendredi 03 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

PRESIDENT – ENTRETIEN

Le Président de la République s'est entretenu vendredi 3 octobre à Paris avec le Premier Ministre de la République de Maurice, M. Navin Ramgoolam. Le Chef de l'Etat a salué la vitalité de la démocratie mauricienne et le dynamisme de son économie. Il a rappelé la volonté de la France de poursuivre le développement de ses échanges avec Maurice, et s'est **félicité des accords récemment conclus dans le domaine aéronautique.** Le Président de la République a marqué la disponibilité de la France à continuer à participer au développement de Maurice dans les domaines des **infrastructures, du développement urbain, de l'énergie, de l'environnement ou encore de la formation professionnelle.** Ils ont confirmé leur attachement à la promotion de la francophonie. Enfin, Navin Ramgoolam et le Président ont affirmé leur volonté de poursuivre la coopération franco-mauricienne en matière de **lutte contre le terrorisme et la piraterie,** sujets de préoccupation communs au sein de la Commission de l'Océan Indien.

CRISE UKRAINE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès à Donetsk d'un délégué du comité international de la Croix-Rouge, lors d'un bombardement qui a fait plusieurs tués parmi les civils, victimes d'attaques inadmissibles et prohibées par le droit international humanitaire. La France présente ses condoléances aux familles des victimes et exprime sa solidarité au comité international de la Croix-Rouge. Elle salue le courage des travailleurs humanitaires qui portent assistance aux populations civiles partout dans le monde, souvent au péril de leur vie. **Nous exhortons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine, préalable indispensable à un règlement politique durable de la crise.**

MALI

La France condamne l'attaque qui a coûté la vie le 3 octobre à neuf soldats nigériens de la mission des Nations unies pour la stabilisation du Mali et fait plusieurs blessés. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux autorités nigériennes. Les auteurs de cette attaque ne doivent pas rester impunis. La France salue l'engagement de la mission des Nations unies et rend hommage à la détermination des soldats nigériens. **Aux côtés des autorités maliennes et de ses partenaires africains, elle demeure mobilisée pour contribuer à la stabilisation du Mali.**

COLLECTIVITE TERRITORIALE – ACTION PUBLIQUE

Un mois avant la première lecture au Sénat du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et dans le cadre de son tour de France des territoires innovants, Marylise Lebranchu, s'est rendue à Rennes puis à Nantes. A Rennes, jeudi 2 octobre, la ministre a visité l'institut Maupertuis, un centre de ressources technologique qui mène des recherches de développement et apporte son appui technologique aux entreprises et particulièrement aux PME. Cet institut est un symbole de coopération métropolitaine puisque de nombreuses collaborations se sont nouées avec des centres de recherche morlaisiens ou nantais, et notamment avec le centre de recherche technologique Jules Verne à Nantes. En soirée, la ministre s'est rendue à Redon pour une table ronde avec des chefs d'entreprises, en présence de Jean-René Marsac député d'Ille et Vilaine. Elle a ainsi pu recueillir de nombreux témoignages d'entrepreneurs, auxquels la ministre a réaffirmé que l'action publique demeurerait indispensable au développement de leur entreprises et que le projet de loi NOTRe consacrait la région comme chef de file en matière de stratégie économique. **Vendredi 3 octobre,** la ministre s'est rendue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire pour échanger avec Johanna Rolland, maire de Nantes, David Samzun, maire de Saint-Nazaire, Joel Geffroy, président de la communauté de commune Cœur d'estuaire, Alain Chauveau, président de la Communauté de communes Loire et Sillon, et Yvon Lerat, président de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres sur l'importance des pôles métropolitains. **Marylise Lebranchu a rappelé que la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des métropoles (MAPTAM), promulguée le 27 janvier dernier,**

a permis de renforcer ce dispositif, afin que des partenariats concrets puissent être engagés entre plusieurs agglomérations, permettant de passer de la concurrence entre territoires à la coopération. A cet égard, le pôle métropolitain entre Nantes et Saint-Nazaire, fondé dès 2012 par Jean-Marc Ayrault et Joël Guy Batteux, est un bel exemple de coopération que la loi MAPTAM a consacré. Plus tard dans la matinée, Marylise Lebranchu a installé la première Conférence territoriale de l'Action publique en Pays de Loire, une semaine après la publication du décret correspondant. C'est au sein de cette instance de dialogue que les collectivités détermineront quel échelon est le plus pertinent pour exercer telle ou telle compétence. **Marylise Lebranchu a rappelé que la CTAP « constituait une grande avancée en ce qu'elle permet de passer d'un modèle territorial unique à une société du contrat qui favorise l'expérimentation et l'égalité. Le droit, à l'initiative du gouvernement et du parlement, a enfin tenu compte de la diversité des territoires »**

NUMERIQUE - GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Lors du Conseil informel des ministres chargés des communications électroniques qui s'est tenu à Milan le 3 octobre 2014, **Axelle Lemaire a rappelé l'impérieuse nécessité d'une prise de position forte de l'Union Européenne sur la réforme de la gouvernance de l'internet**, qui engage une phase cruciale de son évolution alors qu'une réunion à haut niveau a été annoncée pour décembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies. **L'Europe doit formuler rapidement des propositions concrètes pour améliorer la gouvernance de l'internet, dans le respect des principes déjà endossés par la communauté internationale lors du sommet Netmundial** : une gouvernance multiacteurs, ouverte, réellement inclusive, transparente et respectueuse des droits fondamentaux et du rôle des gouvernements. Le cas du projet de délégation des extensions .vin et .wine, toujours suspendu, mais également d'autres cas comme le .spa, ont illustré les limites du modèle et du fonctionnement actuel de l'ICANN. La France a été très active dans la contestation, elle l'est tout autant dans ses propositions. Le processus engagé par les Etats-Unis pour transférer la gestion de la fonction IANA à la communauté technique internationale est une évolution positive. Mais cette initiative est insuffisante et l'évolution de la gouvernance de l'Internet ne saurait être exclusivement conduite par l'ICANN. **C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre la dynamique lancée avec NetMundial par un processus plus ouvert qui doit aboutir lors du bilan d'anniversaire du Sommet Mondial de la Société de l'Information.** La réunion informelle à Milan a permis de constater la volonté de tous les États membres de parler d'une voix commune dans ce débat. La France souhaite que la Présidence italienne du Conseil de l'Union Européenne soit l'occasion de formuler des propositions concrètes et ambitieuses à porter au nom de l'ensemble des pays européens. Elle contribuera dans les prochaines semaines à formuler des propositions précises sur la réforme de la gouvernance de la fonction IANA, sur le fonctionnement de l'ICANN et sur la gouvernance de l'internet. **Pour Axelle Lemaire, « L'Europe, continent démocratique soucieux de préserver l'intérêt général, doit être le leader d'une nouvelle gouvernance de l'internet, plus équilibrée, plus efficace et plus transparente, pour faire face aux défis à venir de la préservation d'un réseau ouvert ».**

A NOTER CETTE SEMAINE

Mesures nouvelles au 1er octobre

- Lancement de l'expérimentation de la garantie contre les **impayés de pension alimentaire** (cf. *L'Essentiel*, 30/09/14)
- Entrée en vigueur de la **procédure d'action de groupe**
- Renforcement du **prêt à taux zéro (PTZ)** pour les primo-accédants à la propriété
- Nouvelle convention chômage : **droits rechargeables**, protection des **travailleurs précaires**, ...

PLF 2015

Les dépenses publiques baissent : elles passeront de 56,5% du PIB en 2014 à 56,1% en 2015 et 54,5% en 2017. Elles étaient passées de 51,7% du PIB en 2007 à 55,9% en 2012. **Les prélèvements obligatoires baissent** : de 44,7% du PIB en 2014 à 44,6% en 2015 et 44,4% en 2017. **Le déficit structurel a été réduit de moitié sur les 18 derniers mois** : il est à son plus bas niveau depuis 2001 (2,5% fin 2013). A méthode constante, il baisse de 0,5 % en 2014 et 0,6 % en 2015. **Si rien n'avait été fait depuis mai 2012, le déficit public s'établirait à -7,1% du PIB en 2014 et -7,6% en 2015.** Il est prévu qu'il s'établisse à -4,4% en 2014 et -4,3% en 2015. **La dette publique ne franchira pas le seuil symbolique des 100% du PIB.** Il est prévu qu'elle baisse à partir de 2017 (95,3% en 2014, 97,2% en 2015, 98,0% en 2016, 97,3% en 2017). Quand aujourd'hui nous faisons face à 2000 Md € de dettes, n'oublions pas que près de 1000 Md € (930 Md €) viennent de la période 2002-2012, dont 600 de 2007 à 2012. **C'est un budget sérieux, un budget de priorités** :

en témoigne le paiement des intérêts de la dette, qui ne sera plus le 1^{er} poste de dépenses de l'Etat en 2015 et repasse derrière l'enseignement scolaire. Grâce à la politique de sérieux budgétaire, le paiement par la France des intérêts à ses créanciers baisse de plus de 2 Md € (de 46,6 Md € en 2014 à 44,3 Md € en 2015). Priorité du gouvernement, l'enseignement scolaire, augmente de plus de 1 Md € (de 46,3 Md € en 2014 à 47,4 Md € en 2015). **Le gouvernement présente aujourd'hui un budget sérieux**, qui met en œuvre l'ensemble des engagements qui avaient été pris depuis le printemps. Le gouvernement tient « un discours de vérité et de volonté » (M. Sapin, 01/10/14) : « **Les prévisions sont des prévisions d'une extrême prudence**, en termes de croissance et d'inflation ». Les prévisions retenues sont « en-deçà du consensus des économistes » (S. Le Foll, 01/10/14). **Le rythme de réduction du déficit est adapté à notre environnement économique** (inflation historiquement basse et croissance qui reste atone). **La réduction des déficits sera progressive sur la période 2015/2017** : -4,4 % en 2014, puis -4,3 % en 2015, après un déficit de -4,1 % en 2013. Notre objectif est de revenir sous la barre des -3 % en 2017. **Cette politique n'est « pas une politique d'austérité, on est dans une politique de sérieux budgétaire », dans laquelle « on finance des priorités »**. « Est-ce que nous avons baissé les salaires des fonctionnaires? Non. Est-ce qu'on a renoncé aux priorités politiques qui étaient celles du président de la République sur l'Education nationale? Non » (S. Le Foll, 01/10/14). Les principes sous-jacents à ce budget sont les suivants : répartition équitable des efforts entre tous les secteurs de la dépense publique, justice sociale, efficacité de l'administration. **Les priorités du gouvernement sont respectées** : protection des plus fragiles, jeunesse, sécurité des Français, préservation de l'investissement public, soutien à la construction, transition énergétique ... C'est le même sens des priorités qui inspire le PLFSS : prévention en matière de santé, adaptation de la société au vieillissement, ... **Ce budget demande aussi des efforts à tous** : aux fonctionnaires, aux collectivités locales, aux hôpitaux, aux agences, aux chambres consulaires... **Au total, le gouvernement maintient son cap** : 1. **Assainissement des finances publiques** par une maîtrise de la dépense et la réalisation d'un plan d'économie de 50 Md€ sur 2015-2017 dont 21 Md€ dès 2015 ; 2. **Soutien à la compétitivité, l'emploi et la croissance** par la montée en puissance du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité (40Md€ sur 2014-2017 pour les entreprises), baisse de la pression fiscale sur les ménages à revenus modestes et moyens ; 3. **Réformes** pour moderniser l'action publique et améliorer la compétitivité de notre économie.

Réduction de 11 879 postes dans l'ensemble des ministères, en compensation de la création de 10 601 créations de postes dans les secteurs prioritaires (éducation, justice, sécurité) : **développement du numérique, optimisation des fonctions support, ... 80 M€ d'économies dans les dépenses de fonctionnement des ministères civils** (hors justice, police, gendarmerie) : **dématérialisation dans l'administration fiscale, optimisation immobilière pour l'état-major de la défense** ou le commissariat général à l'égalité des territoires, réorganisation du réseau de la Banque de France, ... **Économies sur les opérateurs** : **713 M€** d'économies pour les **chambres de commerce et d'industrie** (dont un prélèvement exceptionnel de 500 M€) ; **175 M€** pour les **agences de l'eau** ; **60 M€** pour les **chambres d'agriculture** ; **210 M€** d'économies associées à la **suppression de 15 taxes affectées**.

Economies grâce à la meilleure articulation des différents acteurs publics : **100 M€** d'économies par le financement intégral de certaines aides agricoles par le **budget européen** ; **50 M€** d'économies par la **mobilisation accrue des bailleurs** pour le financement des priorités en matière de logement social.

Economies renforçant le niveau d'exigence concernant l'efficacité des dispositifs d'intervention : **Près de 100 M€** d'économies grâce à la réforme des **aides aux entreprises** et à l'innovation ; **105 M€** grâce aux efforts des sociétés de **l'audiovisuel** ; Réforme des aides à **l'accession à la propriété** (20 M€ en 2015 et 190 M€ en 2017) ; Réforme des aides en matière **d'hôtellerie touristique en outre-mer** ; ...

D'autres économies, au titre du PLFSS : **550 M€** grâce à la **baisse de prix des médicaments** ; **435 M€** grâce au **développement des génériques** ; **150 M€** grâce à la **baisse des tarifs des professionnels libéraux** ; **Entre 30 et 40 M€** d'économies de gestion à la MSA via une optimisation du financement de la dette (**financement direct sur les marchés financiers plutôt que financement bancaire**) ; Et aussi : efficacité de la dépense hospitalière, développement de la chirurgie ambulatoire, modernisation des prestations familiales.

ACTION – PLFSS – GENERAL

La prévision de déficit de la sécurité sociale (régime général + FSV) pour l'exercice 2015 s'établit à 2,2 Md€ en deçà de la prévision de déficit au titre de 2014 : 1/ C'est un effort de redressement de 5,8 Md€, principalement en dépenses, par rapport à la projection tendancielle. 2/ Poursuivre sur ce chemin de « retour à l'équilibre est nécessaire si nous voulons maintenir la confiance de nos concitoyens dans notre système social » (M. Touraine, 29/09/14). 3/ Depuis 2 ans déjà, le gouvernement s'est engagé dans une politique sans précédent de rétablissement des comptes de la sécurité sociale. En 2012 et 2013, des premières mesures ont permis de mettre un coup d'arrêt à la dérive financière qui menaçait la pérennité du système de sécurité sociale (le déficit du régime général et du FSV s'est réduit de 3,4 Md€ en 2012 (à 17,5 Md€) puis de 2,1 Md€ en 2013 (à 15,4 Md€). En 2014, cette réduction du déficit a été fortement contrariée par le moindre niveau de croissance (+0,4% en 2014

contre les prévisions de 1%), la moindre évolution de la masse salariale (1,6% en 2014 contre les prévisions de 2,2%), et le niveau très faible d'inflation dans la zone euro. Le déficit du régime général et du FSV s'établirait à un niveau identique à celui de 2013, soit 15,4 Md€. **Ce rétablissement des comptes, le gouvernement le poursuit : 1/ Dans le respect de la baisse des prélèvements engagée** : allègement du coût du travail de 4,5 Md€ sur les salaires compris entre 1 et 1,6 SMIC ; allègement d'1 Md€ des cotisations des travailleurs indépendants aux revenus modestes ; allègement de la C3S d'1 Md€ en 2015, bénéficiant d'abord aux PME et ETI, ... **2/ Avec le souci des économies** : développement des soins de proximité et ambulatoires, promotion des génériques, efficience de la dépense des hôpitaux, économies sur la gestion des organismes de protection sociale, modernisation des prestations familiales (cf.infra). **3/ Avec le souci de la modernisation de notre modèle et de la justice sociale** : renforcement des moyens dédiés à la prévention, revalorisation du minimum vieillesse à 800€, prime annuelle de 40€ pour les retraités modestes, tiers payant intégral pour les bénéficiaires de l'ACS, indemnités journalières en cas d'accident du travail pour les conjoints et aides familiaux agricoles, meilleure indemnisation du parent survivant en cas de décès de la mère au cours du congé maternité, ...

ACTION - PLFSS – FAMILLE

La politique familiale est et demeure une priorité du gouvernement. « Ce gouvernement aime les familles, il les soutient, les accompagne » (M. Touraine, 29/09/14). **Depuis 2012, une démarche de modernisation de la politique familiale est engagée**, reposant sur 4 orientations : promouvoir l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle ; recentrer les prestations vers les besoins prioritaires ; maintenir l'universalité de la politique familiale, rétablir l'équilibre de la branche famille. **Son engagement s'est déjà traduit concrètement pour le quotidien des familles** : plan de création de 275 000 solutions d'accueil des tout-petits sur 5 ans, majoration des prestations dédiées aux familles monoparentales et nombreuses modestes, augmentation de 25% de l'ARS, revalorisation et élargissement de l'accès aux bourses étudiantes, ... **Dans le PLFSS pour 2015, cette politique se poursuit, avec notamment : 1/ La modulation de la prime à la naissance en fonction du rang de l'enfant**, pour la recentrer sur la naissance du 1^{er} enfant, qui concentre les besoins d'équipement des familles ; **2/ La meilleure articulation entre vie familiale et professionnelle** : le congé parental sera porté de 6 mois à 1 an pour le 1^{er} enfant, et partagé entre les parents, pour augmenter la proportion de pères prenant un congé et raccourcir la durée moyenne d'éloignement du marché du travail des mères ; **3/ Le décalage de 14 à 16 ans de la majoration des prestations familiales**, pour la faire correspondre à la première année du lycée, année charnière en termes d'augmentation des frais liés à la scolarité et à l'entretien des adolescents notamment ; **4/ Une plus grande progressivité des aides à la garde du jeune enfant : en créant une tranche supplémentaire de revenus visant les familles les plus aisées, pour préserver le principe d'universalité de la prestation et la rend plus progressive. A travers cette politique, le gouvernement réduit le déficit de la branche famille. Car il n'est ni souhaitable, ni envisageable, de maintenir durablement un déficit qui fragiliserait la légitimité de cette branche, frappée d'un déficit proche de 3 Md€ par an depuis 2010 : environ 8% de ses dépenses ne sont pas couvertes par des recettes. Cette réduction des déficits ne se fait pas à n'importe quel prix. Aucune famille ne verra diminuer le montant des prestations qu'elle reçoit aujourd'hui.** Les prestations familiales continueront à être revalorisées selon l'inflation. L'ensemble des mesures d'économies ne portera que sur des prestations ou majorations de prestations que les familles ne perçoivent pas aujourd'hui.

RESULTATS - EMPLOIS D'AVENIR

« Le chiffre de 150 000 emplois d'avenir a été atteint [ce lundi 29 septembre]. En 2 ans, les emplois d'avenir se sont imposés comme une solution pour lutter contre le chômage des jeunes qui connaît une baisse significative depuis le lancement du dispositif » (F. Rebsamen, 29/09/14). **Au-delà de cet engagement est tenu, il convient d'en appeler à la mobilisation de tous pour poursuivre le mouvement engagé : pour l'année 2014, le gouvernement a choisi d'augmenter son objectif à 95 000 emplois d'avenir** au lieu des 50 000 prévus initialement (100 000 créés en 2013). **Au-delà du nombre des jeunes recrutés, il convient de souligner que les emplois d'avenir constituent un dispositif de grande qualité : 1/ 83% des jeunes en Emplois d'avenir n'ont pas le baccalauréat et 42% n'ont aucun diplôme. L'objectif de s'adresser à ceux qui rencontrent le plus de difficulté est donc atteint. 2/ 1 jeune sur 5 réside dans un quartier populaire.** Ce taux est en hausse croissante et révèle l'attention portée à ces publics souvent pénalisés par leur absence de réseau et parfois, par des discriminations. **3/ Plus de la moitié des contrats prescrits sont des contrats longs (CDD de 3 ans ou CDI), gage d'insertion durable** basée sur une expérience solide. **4/ Plus de 9 jeunes sur 10 sont recrutés à plein temps, cela signifie avant tout un salaire plein (un SMIC au minimum). C'est donc l'inverse d'un « petit boulot. » 5/ 77% des jeunes ont au moins un engagement de formation confirmé. 6/ Les**

jeunes se reconnaissent dans le dispositif : le taux de rupture précoce des contrats est faible - 10%, en-deçà de ce que l'on observe pour tous les autres types de contrats aidés.

RENTREE UNIVERSITAIRE – INITIATIVES D'EXCELLENCE

Un nouvel appel d'offres a été lancé par le Premier ministre lundi 29 septembre pour mettre en place de nouvelles « initiatives d'excellence » et des « I-sites » dans les universités françaises, comme l'avait annoncé le président de la République en janvier dernier, en présence de N. Vallaud-Belkacem et G. Fioraso. **1/ « C'est un effort très conséquent au regard [...] des décisions budgétaires que nous prenons »** (PM, 29/09/14). Cet appel d'offres sera doté de 3,1 Md € au titre du programme d'investissement d'avenir, permettant de porter à 10 Md € l'enveloppe consacrée à ces projets, **2/ L'objectif est de doter le pays d'universités parmi les meilleures au monde**, qui permettront à la France de tenir son rang dans la compétition scientifique et économique. **3/ L'appel à projets doit être attribué en janvier 2016** aux universités et centres de recherche lauréats.

ERASMUS +

Le programme « Erasmus + » est lancé en cette rentrée universitaire. La Commissaire européenne à l'éducation était pour l'occasion à Paris lundi 29 septembre, avec Najat Vallaud-Belkacem, François Rebsamen, Patrick Kanner et Geneviève Fioraso. Car c'est l'engagement de la France dans les négociations pour le budget 2014-2020 qui a permis d'augmenter de 40% les crédits accordés à ce programme : Erasmus + dispose pour la période d'un budget de près de 15 Md €, et devrait ainsi se démocratiser au profit de 4 millions de personnes supplémentaires. Erasmus a déjà ouvert l'esprit et changé la vie de plus de 3 millions de personnes. **Plus de 500 000 Français devraient bénéficier d'ici à 2020 de ce programme.** **1/ Erasmus est « le plus bel outil de la citoyenneté européenne »** (N. Vallaud-Belkacem, 29/09/14) ; **2/ Pour sortir des difficultés actuelles, il convient d' « investir massivement dans l'épanouissement, les capacités et l'employabilité de nos jeunes »** (F. Rebsamen, 29/09/14) ; **3/ « Une expérience internationale améliore de 60% les chances d'être embauché », à CV égal** (G. Fioraso, 29/09/14) ; **4/ « Que les jeunes des quartiers populaires accèdent à Erasmus+ sera un enjeu de la nouvelle politique de la ville »** (P. Kanner, 29/09/14).

AIR FRANCE

Les réformes et les changements soulèvent parfois, souvent, des blocages. La tâche du gouvernement c'est de « lever ces blocages et de conduire les réformes quand il en va de l'intérêt général du pays » (PM, 29/09/14). Aussi, le gouvernement « a pris acte » de la fin de la grève à Air France et se félicite de la « ligne de fermeté » tenue dans ce conflit. Cette grève : « **Etait incomprise [...] corporatiste [et] égoïste** » ; « **A gêné des [...] des millions d'usagers ; elle a gêné aussi les autres personnels d'Air France qui au cours de ces dernières années ont fait de nombreux sacrifices** » ; **A « coûté cher »** économiquement et en « image » à la compagnie. « **Il est temps maintenant que le dialogue social reprenne [...] C'est la confiance qui [doit] permettre à une grande entreprise comme Air France de poursuivre son développement** ». « **Le projet Transavia France est indispensable pour l'avenir de la compagnie** ». « Nous sommes dans un univers concurrentiel, celui du low cost [...] Cet univers, il faut savoir l'affronter avec les bonnes armes ».

FAMILLES – PENSIONS ALIMENTAIRES

Aujourd'hui, environ **40% des pensions alimentaires ne sont pas, ou irrégulièrement, payées** en France. Cette situation fragilise les mères isolées qui vivent, pour **1/3 d'entre elles, sous le seuil de pauvreté**. Le gouvernement met en place la **garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA) dans 20 départements pilotes : une expérimentation de 18 mois est lancée au 1^{er} octobre**, pour soutenir financièrement et concrètement le parent qui, après une séparation, ne parvient pas à obtenir le paiement de sa pension alimentaire. Cette expérimentation repose sur un **renforcement de l'Allocation de soutien familial (ASF), une prestation versée au parent d'un enfant, en particulier lorsque l'autre parent ne s'acquitte pas de sa pension alimentaire** : complément de la pension alimentaire jusqu'au niveau de l'ASF si le parent y est éligible ; versement de l'ASF dès le 2^{ème} incident de paiement d'une pension alimentaire (au bout de deux mois consécutifs d'impayés aujourd'hui) ; maintien de l'ASF pendant 6 mois après une éventuelle remise en couple, afin d'éviter une rupture trop rapide des aides (l'ASF s'arrête aujourd'hui dès la remise en couple) ; ... **Dans le cadre de cette expérimentation, l'accompagnement des parents isolés pendant les périodes de divorce et de séparation par les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de mutualité sociale agricole (CMSA) sera en outre renforcé** : mobilisation de la médiation familiale, aide au parent

isolé en cas de difficulté pour obtenir auprès du débiteur les éléments nécessaires à la fixation d'une pension alimentaire par le juge aux affaires familiales, renforcement des moyens à disposition des caisses pour recouvrer les pensions alimentaires. **Le gouvernement entend ainsi apporter une aide concrète aux parents isolés et à leurs enfants, en améliorant le paiement effectif des pensions alimentaires** : les parents isolés doivent pouvoir exercer l'ensemble de leurs droits et bénéficier, dans les périodes difficiles de divorce et de séparation, d'un accompagnement personnalisé par les CAF et les CMSA.

INTEMPERIES

Plusieurs départements du Sud-Est ont été frappés hier et cette nuit [29 et 30 septembre] par des intempéries exceptionnelles. Au-delà des dégâts matériels, environ 4 000 personnes ont été contraintes à dormir loin de chez elles. Parmi elles, près de 1 000 élèves sont restés bloqués dans leurs établissements, où ils ont été accueillis sans problème grâce notamment à la mobilisation des équipes éducatives. **Bernard Cazeneuve s'est rendu sur place mardi 30 septembre** pour faire le point et saluer l'action des secours : « **Nous avons réussi à maîtriser une situation extrêmement sérieuse sans qu'il y ait de victimes** » (B. Cazeneuve, 30/09/14) ; **Les secours « se sont mobilisés fortement** toute la nuit et [...] continuent à se mobiliser pour apporter secours aux personnes » ; **Les communes sinistrées feront l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. L'heure est à l'accalmie. Les vigilances météo ont été levées dans la région Languedoc Roussillon.** Le département du Var a en revanche été placé en vigilance orange. « **Les alertes météo qui ont été données, ont permis d'anticiper** » (B. Cazeneuve, 30/09/14) : **Les préfets ont pu mobiliser l'ensemble des services** (sapeurs-pompiers, militaires de la sécurité civile, policiers, gendarmes, bénévoles) aux côtés des agents des collectivités territoriales et des opérateurs publics ; **Des renforts de sapeurs-pompiers, provenant des services départementaux d'incendie et de secours de l'arc méditerranéen, spécialisés pour ce type d'opérations, ainsi que des moyens nationaux** (45 militaires de la sécurité civile et 3 hélicoptères) ont été acheminés dès lundi vers les zones sinistrées. **Face aux dégâts causés sur plus de 200 exploitations agricoles, Stéphane Le Foll a mobilisé les services de l'Etat afin de procéder aux premières évaluations, et diligenté les missions d'enquête nécessaires au déclenchement de la procédure de calamités agricoles.** Il a également demandé que les exploitants concernés puissent solliciter un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles touchées, et solliciter auprès des caisses MSA un échelonnement et une prise en charge de leurs cotisations sociales. Ces dernières mobiliseront à cet effet l'enveloppe de crédits d'action sanitaire et sociale qui leur est allouée.

PROFESSIONS REGLEMENTEES

« **Une réforme est possible, souhaitable, et c'est notre volonté** » (E. Macron, 30/09/14). **Pour y parvenir, « le travail continuera comme il a commencé, c'est-à-dire dans un esprit constructif avec les professionnels,** et dans les prochaines semaines, nous trouverons des solutions concertées ». « **En aucun cas il ne s'agit d'une dérèglementation, d'une dérégulation. En aucun cas il ne s'agit d'une financiarisation** ». « **C'est faux de dire que dans ce pays on ne doit rien changer** ». « Il y a une inquiétude manifeste, mais cette inquiétude repose sur des malentendus. Avec tous les professionnels pour lesquels nous comptons mettre en œuvre des réformes, il y a eu des réunions. [...] Il y a un dialogue qui est en cours, et aucune opposition ».

RESULTAT – CICE

Le CICE devient une réalité pour la compétitivité des entreprises. Tel est l'enseignement du rapport du comité de suivi du CICE, publié ce lundi. A ce jour : Ce sont **8,7 Md€** de créances fiscales éligibles au CICE qui ont été déclarées depuis le début de l'année par les entreprises. Parmi ce montant, **5,2 Md€ ont d'ores et déjà été restitués** ; Cela représente **713 000 entreprises** sur le million concerné qui ont ainsi demandé à bénéficier du dispositif ; **2/3 des entreprises concernées sont des petites entreprises** : des micro-entreprises (11%), ETI (25%) ou PME (31%) ; Dès 2013, 1,9 Md€ de créances avaient donné lieu à des demandes de préfinancement, dont plus de 1,5 Md€ ont été accordés. **La montée en puissance du CICE est par nature progressive. Un vrai bilan de sa mise en œuvre n'aura de sens qu'en 2015 : 1/4 des entreprises n'ont pas encore arrêté leurs comptes.** Le montant de 8,7Md€ ne concerne en effet que les entreprises ayant clos leur exercice entre janvier et avril 2014. A la fin de l'année, ce montant devrait s'élever à 10,8 Md€ ; **La connaissance du CICE progresse de jour en jour** : l'évolution des réponses des chefs d'entreprises aux enquêtes de l'INSEE témoigne d'une connaissance du CICE de plus en plus grande ; **Pour rappel, 2/3 des entreprises interrogées ont répondu qu'elles utiliseraient le CICE pour augmenter l'emploi et/ou l'investissement,** qui se trouvent être deux des principaux objectifs affichés du CICE (enquête INSEE) : **S'agissant de l'emploi : 48% des entreprises dans les services** annoncent que le CICE permettra d'accroître leurs effectifs, et 33%

dans l'industrie. « **Ces chiffres montrent que les objectifs du CICE ont été bien intégrés par les entreprises** » : « le CICE va soutenir l'emploi et l'investissement » (M. Sapin, 19/09/14). « **C'est aussi la preuve que, dans les services comme dans l'industrie, le CICE répond à un véritable besoin** et que les conditions sont réunies pour qu'il contribue, avec le Pacte de responsabilité et de solidarité, au retour à plus d'emploi et de croissance » (M. Sapin, 19/09/14).

RESULTATS - DROITS RECHARGEABLES

Près d'1 million de chômeurs vont voir la durée de leurs allocations rallongée, sur les 2,2 millions indemnisés en France. 1 chômeur indemnisé effectue **un CDD de 2 mois, touche son allocation, trouve ensuite un CDD de 3 mois et touche à nouveau son allocation**. Lorsqu'il arrive en fin de droits, ces 2 CDD vont lui permettre d'être indemnisé pendant encore 5 mois – alors que jusqu'ici, ils ne lui octroyaient aucun droit. Seule condition pour bénéficier de ce système de droit rechargeable : avoir retravaillé au minimum 150 heures, soit l'équivalent d'1 mois. **Désormais, plus on travaille, plus on a de droits : le nouveau mécanisme de « droits rechargeables », qui entre en vigueur mercredi 1er octobre, va permettre aux allocataires de l'assurance-chômage d'accumuler des droits chaque fois qu'ils retravaillent**, sans perdre ceux déjà acquis. Le demandeur d'emploi n'a plus à s'inquiéter d'une possible perte de son allocation s'il retrouve un travail temporaire. Quand un chômeur arrivera en fin de droits, Pôle emploi examinera le nombre de jours travaillés (et non-indemnisés) pendant cette période de chômage et « rechargera » d'autant ses droits à indemnisation. Le but : inciter à la reprise d'un travail, même de courte durée. **La nouvelle convention d'Assurance chômage comprend d'autres mesures** améliorant la couverture sociale des salariés précaires : **Il sera possible à 120 000 travailleurs précaires supplémentaires de cumuler salaire et indemnité chômage**, du fait de conditions simplifiées - aujourd'hui, 650 000 travailleurs précaires, en activité réduite, enchaînent des petits boulots tout en conservant une partie de leur allocation. **Il sera possible pour les salariés qui ont plusieurs employeurs (femmes de ménage, nourrice) de voir leur indemnisation prolongée**. 16 000 personnes devraient en profiter. Jusqu'à présent, la perte de l'un de ses emplois pour ces salariés ne débouchait sur une indemnisation que si celui-ci représentait plus de 30% du revenu global. Par ailleurs, si deux emplois étaient perdus successivement, la perte du second augmentait le montant de l'allocation, mais pas la durée de l'indemnisation. Ces deux règles sont supprimées.

RESULTATS - ACTIONS DE GROUPE

Sans préjuger du traitement qu'y réservera la justice, l'UFC va assigner Foncia devant le TGI de Nanterre pour lui réclamer **l'indemnisation de locataires ayant payé indûment des frais d'expédition de quittance**. Ils seraient 318 000 selon son estimation, pour un total évalué à 44 M€ sur 5 ans. **La nouvelle procédure d'action de groupe est entrée en vigueur ce 1^{er} octobre. Cette mesure était un engagement du président de la République. Il est tenu, au bénéfice de la défense des intérêts des consommateurs et du pouvoir d'achat. La procédure est claire et encadrée : Elle permettra la réparation des préjudices matériels subis individuellement par un groupe de consommateurs causés par l'activité d'un professionnel. Elle s'appliquera pour des cas de vente de biens, fourniture de services, de pratiques anticoncurrentielles ; Les associations nationales de consommateurs, agréées, auront mission d'introduire l'action devant les tribunaux de grande instance ; Le juge statuera ensuite : sur la responsabilité du professionnel ; sur le montant de l'indemnisation ; sur la définition des critères de rattachement au groupe pour les consommateurs lésés ; Une procédure simplifiée est prévue pour les contentieux les plus simples** (clients abonnés d'un même opérateur).

RESULTATS – TAUX D'INTERÊTS

« **Je souhaite qu'on regarde la vérité et la réalité en face de manière à présenter des comptes et un budget [...] sincères** » (M. Sapin, 02/10/14). **La croissance est faible, l'inflation est faible. Il y a aussi une autre vérité, une autre réalité : « les taux d'emprunt sont très bas ».** **Au lendemain de la présentation du PLF 2015, c'est au taux de 1,23%** que l'Agence France Trésor (AFT) a levé 3,548 Mds € à 10 ans. Ce taux est historiquement bas. Il efface le précédent record de début septembre à 1,32%. L'année prochaine, le paiement par la France des intérêts à ses créanciers baissera de plus de 2 Md € (de 46,6 Md € en 2014 à 44,3 Md € en 2015). **L'année prochaine, le paiement des intérêts de la dette ne sera plus le 1^{er} poste de dépenses de l'Etat et repassera derrière l'enseignement scolaire.**

ACTION – PLAN DE LUTTE CONTRES LES VOLS DE VEHICULES

Le plan de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées a été présenté jeudi 2 octobre par Bernard Cazeneuve, après de premières actions engagées en juillet. **Il est indispensable d'apporter des réponses à ces vols et trafics qui sont une préoccupation majeure pour nos concitoyens. 110 000 véhicules sont volés chaque année et seuls 44% ont été retrouvés en 2013.** Par ailleurs, les vols d'accessoires ont enregistré une hausse régulière depuis 5 ans (+ 4,4 % en 2012, + 4,5 % en 2013 soit 130 000 faits). En 2013, 553 000 vols de voitures ou de pièces détachées ont été recensés sur le territoire. **Ces vols ont un coût important pour la société : le montant du préjudice est estimé par les assurances à 1,2 Md €.** Ce plan se décline en 4 volets : **Mieux partager l'analyse et le diagnostic entre la police et la gendarmerie nationales** : réalisation d'un diagnostic territorial relatif aux vols liés aux véhicules ; optimisation de la centralisation et de l'échange d'informations ; **Mesures préventives et dissuasives** : intensification du recours aux systèmes de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI), notamment sur les frontières maritimes ; augmentation des échanges d'information sur les données techniques des véhicules avec les constructeurs ; lancement d'une campagne d'information citoyenne ; **Mesures opérationnelles et répressives** : enrayer de l'essor des trafics de pièces détachées sur Internet ; contrôle renforcé des demandes d'immatriculation (systématisation des échanges de données entre les préfetures) ; développement des coopérations européennes concernant les flux criminels ; **Mesures prospectives** : possibilité, pour les services d'enquête, de mener des procédures sous pseudonyme pour lutter plus efficacement contre les ventes en ligne de véhicules et pièces détachées ; renforcement du marquage des véhicules de chantier agricole (numéro d'identification) ; classification des pots catalytiques (métaux précieux à l'intérieur) comme produits dangereux ; meilleure exploitation de l'électronique embarquée (utilisation de lecteurs électroniques par les forces de l'ordre).

ACTION – AGRICULTURE

Avec la nouvelle PAC 2015-2020, c'est **1 Md€/an qui est transféré à terme au profit des éleveurs. Le président de la République avait présenté il y a 1 an la réorientation donnée à la PAC 2015-2020, en faveur notamment d'un plus grand soutien à l'élevage. Cet engagement se traduit dans les faits.** Tel est le message porté par Stéphane Le Foll aujourd'hui au sommet de l'élevage. En particulier : **L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) est revalorisée**, pour atteindre progressivement un montant de 1 056 M€/an d'ici 2019 (soit +300 M€/an par rapport à 2013). Dès 2014, les montants versés depuis le 15 septembre sont revalorisés de 15% pour chaque agriculteur ; **La reconnaissance des actifs est rendue possible à travers la transparence pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)**, qui s'appliquera pour ceux existant comme pour les autres formes sociétaires qui souhaiteront se transformer en GAEC, ou redevenir des GAEC, comme par exemple les EARL entre conjoints. **Face aux difficultés conjoncturelles rencontrées par les éleveurs de viande bovine, le gouvernement agit : pour ouvrir de nouveaux débouchés à l'export** (des avancées sont en cours, notamment avec la Turquie et l'Algérie) ; pour **baissier les charges** des éleveurs les plus fragiles (reports cotisations MSA, exonérations de TFNB) ; pour **améliorer les relations** entre fournisseurs et grande distribution ; pour **simplifier le quotidien des éleveurs** sans rien enlever à la sécurité sanitaire (un arrêté mettant fin aux tests ESB pour les animaux nés après janvier 2002, paraîtra dans les jours prochains jours après avis de l'ANSES). **S'agissant de la directive nitrates, le gouvernement est déterminé à poursuivre la discussion avec Bruxelles** : sur les modalités de classement des zones vulnérables, afin que soit pris en compte des critères objectifs scientifiquement fondés et explicables, et sur les contraintes qui s'imposeront aux exploitations situées en zones vulnérables.

SECURITE EN AFRIQUE

François Hollande s'est entretenu à Paris lundi 29 septembre avec le Président de Mauritanie et Président en exercice de l'Union africaine, M. Mohamed Ould Abdel Aziz. Le Chef de l'Etat a souhaité effectuer une large revue des enjeux de sécurité sur le continent africain. Au sujet du Mali, ils ont salué les efforts de médiation engagés pour parvenir à la réconciliation au Nord du pays, dans le respect de l'unité du Mali. Concernant la République centrafricaine, ils se sont réjouis du déploiement récent d'une mission de l'ONU, qui a succédé à la mission de l'Union africaine le 15 septembre dernier. **François Hollande a salué la disponibilité de la Mauritanie à déployer un contingent au sein de cette mission, afin de protéger les civils encore menacés en RCA. S'agissant de la Libye, ils ont rappelé leur très forte inquiétude face à l'instabilité sécuritaire et politique du pays et marqué leur volonté de continuer à plaider pour une implication plus forte de la communauté internationale et des Nations Unies en soutien aux autorités légitimes de Libye.** Enfin, les deux Chefs d'Etat ont marqué leur préoccupation face à l'épidémie de virus Ebola et appelé à une amplification de la mobilisation, afin d'éviter une expansion de cette épidémie dans de nouveaux pays. Au plan bilatéral, les deux Présidents ont convenu de poursuivre leurs efforts pour développer les échanges et les investissements, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de l'aménagement urbain.

DIPLOMATIE – LIBAN

Laurent Fabius recevra mardi 30 septembre son homologue libanais, M. Gebrane Bassil. L'entretien portera sur les sujets bilatéraux et régionaux, en particulier **la lutte contre Daech**. Cette rencontre intervient quatre jours après la réunion ministérielle du groupe international de soutien au Liban à New York, qui a été l'occasion de réitérer le soutien de la communauté internationale à la souveraineté, à la stabilité, à l'unité du Liban et à l'ensemble de ses institutions. **Les ministres évoqueront les difficultés que traverse actuellement le Liban.** Ils feront le point sur les besoins des forces de sécurité libanaises pour faire face à la menace que fait peser Daech sur la stabilité du pays. Ils discuteront des immenses défis humanitaires et économiques que doit relever le Liban, qui accueille plus d'un tiers des réfugiés syriens de la région - soit la plus forte proportion de réfugiés par habitant au monde. **L'entretien abordera également l'échéance présidentielle et l'importance pour les Libanais de se rassembler pour surmonter leurs divisions politiques et élire rapidement un président capable de les fédérer.**

EPARGNE ET INVESTISSEMENT

Carole Delga a reçu lundi 29 septembre le rapport du Comité national consultatif sur l'Investissement à Impact Social, qui apporte des pistes concrètes pour orienter davantage l'épargne longue vers les entreprises recherchant un impact social. Hugues Sibille, Président du Comité national consultatif sur l'Investissement à Impact Social (CNCIIS) lui a remis ce rapport qui formule **21 propositions pour développer ce type d'investissement en France.** Les travaux de ce Comité s'inscrivent dans le cadre des réflexions menées par la Taskforce internationale sur l'investissement à impact social, constituée en juin 2013 par les Etats du G8. Son Président, Sir Ronald Cohen, a remis à Londres le 15 septembre dernier son rapport final au Premier Ministre britannique et Président du G8 en 2013, David Cameron. **Il intègre les rapports des sept comités consultatifs nationaux ainsi que les rapports des 4 groupes de travail (Mesure de l'impact social ; Allocation d'actifs ; Profit avec mission ; financement du développement international).** Le rapport du Comité consultatif français a été élaboré pendant un an, en parallèle des travaux sur la loi Economie sociale et solidaire, sur la base d'échanges entre 29 personnalités issues du monde de la banque, du capital investissement, de l'entrepreneuriat social, d'agences publiques, de milieux académiques et d'organisations internationales, avec la participation de représentants de l'Etat, de Bpifrance et de la Caisse des dépôts. **Ses propositions s'articulent selon 6 axes : 1. améliorer l'adéquation entre offre de financement et besoins des entreprises à impact social ; 2. augmenter les ressources financières disponibles ; 3. favoriser l'émergence d'entreprises à impact social ; 4. développer l'investissement orienté sur des missions sociales définies, par les fonds et fondations ; 5. stimuler l'investissement à impact social pour le développement international ; 6. mettre en place un cadre de référence pour mesurer l'impact social.** Le rapport dresse un état des lieux du modèle français de la finance solidaire, organisé notamment autour de l'existence d'une épargne salariale solidaire ou d'investisseurs publics spécialisés dans le champ solidaire, ce qui permettra à la France de se positionner de manière efficace et crédible, dans les discussions internationales sur la finance sociale. Parmi ces propositions, figurent notamment des pistes pour amplifier l'épargne salariale solidaire. **Le rapport préconise également de décliner les vecteurs d'investissement solidaires au sein d'autres supports d'épargne que l'épargne salariale, et notamment au sein de l'assurance vie. Certaines de ces pistes pourront être sources d'inspiration pour les pouvoirs publics, afin d'approfondir les perspectives ouvertes par la loi Economie Sociale et Solidaire.** Elles s'inscrivent par ailleurs en pleine cohérence avec les orientations données par le Président de la République, à l'occasion des Assises du financement et de l'investissement, le 15 septembre dernier : l'objectif est bien d'orienter davantage d'épargne longue (épargne salariale, assurance vie) en direction des entrepreneurs sociaux, qui sont le plus souvent des PME et des TPE et qui disposent en général d'un fort ancrage territorial. Carole Delga a remercié Hugues Sibille et les membres du Comité consultatif pour la qualité de ce rapport. Elle a aussi rappelé que, comme souligné dans le rapport, « les clarifications apportées par loi sur l'Economie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet dernier permettront de mieux identifier les entrepreneurs sociaux et les organismes recherchant un impact social significatif : la définition d'entreprise de l'ESS pourra ainsi faciliter l'engagement des investisseurs, tant publics que privés, dans le financement de l'impact social. » **Pour autant, pour Carole Delga : « La recherche d'un impact social à court terme par les investisseurs solidaires n'éclipsera pas ce qui fonde le modèle français de l'investissement à impact social : le maintien à long terme des solidarités construites à la fois autour de l'entreprise solidaire et des mécanismes de solidarité nationale », mais aussi le rôle essentiel des services publics.**

CULTURE

Fleur Pellerin a attribué lundi 29 septembre le label de Librairie indépendante de Référence (LiR) à 75 librairies, et celui de Librairie de Référence (LR) à 16 établissements, portant ainsi à 593 le nombre de librairies labellisées. Ces labels sont accordés pour une **durée de trois ans**, après avis d'une commission composée de professionnels du livre et de représentants de l'État et des collectivités locales. **Ils visent à valoriser la qualité du travail de sélection, de conseil et d'animation culturelle réalisé par des librairies qui jouent un rôle déterminant pour la promotion de la diversité éditoriale et le développement culturel des territoires.** Le label LiR ouvre en outre la possibilité, pour les librairies qui l'ont obtenu, de bénéficier d'une exonération de la cotisation économique territoriale (CET) sous réserve que les collectivités locales dont elles dépendent en aient voté le principe. **Ces 593 établissements labellisés sont représentatifs de la diversité des commerces de librairie en France**, s'agissant aussi bien de petites structures que d'établissements de taille plus importante, de librairies généralistes ou spécialisées, implantées dans des petites et moyennes villes autant que dans les grands centres urbains. Le réseau des librairies labellisées reflète la forte densité du maillage territorial de la librairie en France. **Ce dispositif de labellisation contribue au maintien de ce réseau, de façon à garantir une proximité entre les citoyens et une offre de création diversifiée.** Il constitue l'un des outils de la politique mise en œuvre par l'État et les collectivités territoriales en faveur du secteur de la librairie, récemment renforcée dans le cadre du Plan de soutien aux librairies indépendantes porté par le Gouvernement.

INVESTISSEMENT – ATTRACTIVITE

Emmanuel Macron a salué mardi 30 septembre la décision du groupe américain Hexcel d'implanter un nouveau site de production de fibres de carbone en Roussillon (Isère). Hexcel Corporation est l'un des leaders mondiaux de la fabrication de matériaux composites hautes performances pour l'aéronautique et l'énergie éolienne, ainsi que pour certaines applications industrielles. **Le programme d'investissement, qui s'élève à hauteur de 200 millions de dollars en 2015**, prévoit l'installation de lignes de fabrication de précurseurs polyacrylonitriles (PAN) et de fibres de carbone sur la plate-forme chimique Les Roches-Roussillon, ainsi que la création d'un laboratoire de qualité intégré et d'espaces de bureaux. La construction de la nouvelle usine débutera à la mi-2015, s'étendra sur 15 hectares et permettra de créer 120 emplois jusqu'à sa mise en service début 2018. A cette occasion, Emmanuel Macron souligne que la France est un pays attractif pour les investisseurs étrangers. **Il précise ainsi qu'à « rebours des idées reçues, notre pays est une destination de choix pour les entreprises internationales. Aujourd'hui, plus que jamais, avec la décision d'Hexcel, les preuves sont là. »** Le ministre a rappelé que la France est la première destination d'investissements industriels directs d'Europe et qu'elle est au quatrième rang mondial du stock des investissements directs étrangers. Il ajoute ainsi qu'au « total, les entreprises internationales représentent 2 millions d'emplois en France. L'ouverture et l'attractivité sont donc synonymes d'activité et c'est pourquoi nous devons inciter plus encore les firmes internationales à investir davantage en France. » Le ministre de l'Economie salue la mobilisation de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), ainsi que l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux, et notamment des élus, dont la mobilisation a été décisive. Emmanuel Macron rencontrera aujourd'hui, aux côtés de plusieurs élus, Nick Stanage, CEO et Président d'Hexcel, pour saluer sa décision d'investir une nouvelle fois sur le sol français et pour discuter des perspectives de développement d'Hexcel en France au cours des prochaines années.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La France est pleinement mobilisée contre le terrorisme. Elle poursuit son action en Irak, soutient l'opposition démocratique en Syrie, et a renforcé les mesures de protection sur notre territoire. Un conseil restreint de défense s'est tenu ce mercredi, consacré à la lutte contre la menace que représentent le groupe Daech et les groupes terroristes qui s'en réclament. La France poursuit son action en Irak, conformément à la demande des autorités irakiennes, afin d'affaiblir les mouvements armés terroristes présents sur le territoire et de permettre aux forces irakiennes de restaurer la stabilité et la sécurité dans le pays. **Elle continuera de se mobiliser en étroite coordination avec l'ensemble de ses partenaires impliqués dans une coalition qui s'élargit. Le président de la République a décidé du renforcement du dispositif militaire engagé. La France continue par ailleurs à soutenir par tout moyen l'opposition démocratique en Syrie. Les mesures de protection de notre territoire ont été renforcées dans le cadre prévu par le plan Vigipirate.** Elles feront l'objet d'une évaluation constante et leur niveau sera adapté à l'évolution de la situation. **Nos ressortissants à l'étranger peuvent également compter sur l'accompagnement des services de l'Etat.** Jean-Yves Le Drian se rendra jeudi aux Etats-Unis pour échanger avec nos partenaires américains.

PRIX DU TIMBRE

La Poste doit ajuster ses tarifs pour faire face à la mutation de son modèle économique et préserver le service universel. Au 1er janvier, la lettre prioritaire augmentera de 10 cts, la lettre verte de 7 cts. Celle-ci verra son avantage tarifaire renforcé. Plus économique et plus écologique, son utilisation progresse. Le gouvernement sera particulièrement attentif à son prix dans les prochaines années. **La Poste augmentera ses tarifs courrier de 7% et colis de 1% en moyenne au 1er janvier 2015. Le prix de la Lettre Prioritaire (timbre rouge) sera porté à 0,76 € (+10cts) et celui de la Lettre verte à 0,68 € (+7cts).** En effet, le modèle économique historique de La Poste est remis en cause par la diminution rapide du volume de courrier (-6% en 2013, soit la baisse la plus prononcée jamais observée), notamment sous l'effet de l'essor de la dématérialisation des échanges. Afin de faire face à cette mutation sans remettre en cause le service universel et maintenir un haut niveau de qualité, La Poste doit ajuster ses coûts et ses tarifs. Le prix de la Lettre Verte, davantage utilisée par les clients depuis son lancement en 2011, augmentera moins que celui de la Lettre Prioritaire. Distribuée en 48h, plus économique et plus écologique, la Lettre Verte voit son avantage tarifaire relatif renforcé. **La Lettre Verte ne nécessite pas de prendre l'avion (sauf pour la Corse et l'Outre-Mer), ce qui lui permet d'émettre jusqu'à 30% de CO2 en moins par rapport la Lettre Prioritaire.** Le gouvernement sera particulièrement attentif au prix de la Lettre Verte dans les prochaines années. Les missions de service public effectuées par La Poste seront bien évidemment maintenues, et en particulier le service universel (levée et distribution des courriers et colis 6j/7, offre de lettre prioritaire distribuée en J+1 et tarif identique sur l'ensemble du territoire).

ECONOMIE

Emmanuel Macron se félicite de l'entrée en vigueur ce jour du décret portant mesures de simplifications applicables aux marchés publics. Ce décret transpose de façon accélérée les mesures de simplification favorables aux petites et moyennes entreprises et à l'innovation, découlant des nouvelles directives européennes « marchés publics », publiées au Journal officiel de l'Union européenne du 28 mars 2014 et entrera en application le 1er octobre. Trois grandes mesures visant à favoriser l'accès des PME à la commande publique et l'innovation : (1) **Plafonnement des exigences relatives à la capacité financière des entreprises.** Aujourd'hui la réglementation en vigueur précise que, pour apprécier les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats, les acheteurs publics ne peuvent exiger que des niveaux minimaux de capacité liés et proportionnés à l'objet du marché ; Les entreprises dénonçaient encore trop souvent les exigences disproportionnées qui constituaient un obstacle injustifié à la participation des PME aux marchés publics ; Aussi, le décret plafonne désormais les exigences en termes de capacités financières, le chiffre d'affaires exigé ne pourra pas être supérieur au double de la valeur estimée du marché. (2) **La simplification de l'élaboration des dossiers de candidatures ;** Pour de nombreuses entreprises, la constitution des dossiers de candidature apparaissait comme trop complexe et surtout coûteuse du fait du nombre important de documents à produire. Ces lourdeurs administratives constituaient l'un des principaux obstacles à l'accès à la commande publique pour ces entreprises. Le décret simplifie la constitution des dossiers de candidatures : dispensant les entreprises de fournir des documents accessibles gratuitement en ligne par l'acheteur public ; incitant les acheteurs publics à permettre aux entreprises de ne pas produire les documents qui lui ont déjà été fournis dans le cadre d'une précédente procédure et qui demeurent valables. (3) **L'instauration du partenariat d'innovation.** Le partenariat d'innovation est un nouveau type de marché qui permet aux acheteurs publics de mettre en place un partenariat de long terme avec des acteurs économiques couvrant à la fois la R&D et l'achat des produits, services ou travaux innovants sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence à chaque étape du développement de l'objet du marché. Le partenariat d'innovation simplifie la passation de marchés publics à visée innovante et aide les acheteurs publics à faire une meilleure utilisation stratégique de leurs marchés pour stimuler l'innovation. L'acquisition de solutions innovantes joue en effet un rôle essentiel dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des services publics tout en permettant de faire face aux enjeux de société. Ce nouvel instrument était attendu autant des entreprises que des acheteurs publics qui recherchaient à créer un véritable partenariat autour d'un projet innovant. **La France est le premier pays européen à se doter de ce nouvel instrument juridique.**

EBOLA

L'épidémie de maladie à virus Ebola continue de s'aggraver en Guinée, au Sierra Leone et au Libéria. Conformément à l'annonce du Président de la République, Laurent Fabius, Marisol Touraine, et Annick Girardin intensifient l'engagement de la France pour soutenir les autorités guinéennes face à la crise sanitaire, à travers l'établissement d'un centre de traitement Ebola en Guinée pour soigner les populations les plus directement touchées par le virus. Le centre sera géré par la Croix-Rouge française avec un important soutien de l'Etat (Affaires étrangères, Santé, Défense et Intérieur), notamment par la mise à disposition de personnels de santé et d'un

système d'évacuation sanitaire. Il sera doté d'une capacité de 50 lits et d'un laboratoire d'analyse biologique mis en œuvre par l'Institut Pasteur dans le cadre du projet confié à l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé. **La création de ce centre s'intègre dans le plan d'action global français qui représente aujourd'hui un effort de près de 35 millions d'euros d'aide bilatérale pour la seule Guinée et plus du double si l'on ajoute nos contributions multilatérales.** Le gouvernement français a exprimé sa solidarité avec les pays touchés par l'épidémie. Il est mobilisé dans la lutte internationale contre cette menace pour la santé publique mondiale. Le Président Alpha Condé, que le Président de la République a reçu lundi, a rappelé combien il apprécie ce soutien de la France.

SANTE – MEDICAMENTS.GOUV.FR

Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Tout le monde doit pouvoir accéder simplement à une information fiable, neutre et transparente sur les médicaments. **C'est pourquoi Marisol Touraine a lancé, il y a un an jour pour jour, le site www.medicaments.gouv.fr.** Consulté par près de 900 000 personnes depuis son lancement, ce premier site public de référence met à la disposition de chaque internaute une fiche détaillée de chaque médicament (présentation du produit, indications thérapeutiques, prix, niveau de remboursement, etc.), un résumé de ses caractéristiques et sa notice. **Cette initiative illustre la volonté du gouvernement de mettre en place un service public d'information en santé.** Le 1er octobre 2013, Marisol Touraine lançait www.medicaments.gouv.fr, première base de données publique et gratuite de référence sur les médicaments, comprenant plus de 12 000 spécialités pharmaceutiques et adossée à un site web d'informations pédagogiques. Au cours des douze derniers mois, plus de 7 millions de pages de la base ont été consultées, par près de 900 000 internautes. Cette base de données publique fournit les informations de référence concernant les spécialités pharmaceutiques commercialisées actuellement sur le marché français ou qui l'ont été depuis moins de trois ans. Une application mobile, « [medicaments.gouv](http://medicaments.gouv.fr) », disponible sur l'Apple Store et le Play Store, permet d'accéder directement à l'ensemble de ces informations en flashant une boîte de médicament avec son smartphone. **Marisol Touraine s'est réjouie de la fréquentation significative du site www.medicaments.gouv.fr : ces chiffres confirment l'intérêt de nos concitoyens pour une information publique transparente sur les médicaments.**

SPORT

Patrick Kanner et Thierry Braillard se sont félicités de la signature de la convention sur la manipulation de compétitions sportives du Conseil de l'Europe, pilier de la protection de l'intégrité du sport. Au nom du gouvernement français, Thierry Braillard s'est rendu jeudi 2 octobre à Strasbourg pour apposer sa signature aux côtés de celles de 15 autres Etats. **C'est « un acte fort de l'engagement de la France en faveur de l'éthique sportive »** (T. Braillard, 02/10/14). **Les parties à la convention s'engagent à coopérer en vue de détecter, prévenir et sanctionner les manipulations sportives. Ce texte pour lequel la France a joué un rôle clef, complète l'architecture conventionnelle mise en place par le Conseil de l'Europe avec la Convention européenne sur la violence des spectateurs et la Convention contre le dopage, pour protéger l'intégrité du sport et renforcer l'éthique sportive, dans le respect du principe de l'autonomie du sport.** Le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) qui se tiendront en novembre prochain à Paris témoignent de l'engagement de notre pays en faveur de l'éthique sportive.

ZOOM SUR LE CONSEIL DES MINISTRES

PROJET DE LOI – FINANCES PUBLIQUES

Michel Sapin et Christian Eckert ont présenté mercredi 1^{er} octobre en Conseil des Ministres le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 et le projet de loi de finances pour 2015. Ces deux projets de loi mettent en œuvre les engagements pris au printemps dans le cadre du programme de stabilité, qui sont strictement respectés, tant sur les mesures de maîtrise des dépenses, que sur les mesures destinées à permettre à la France de retrouver plus de croissance et d'emploi. **La situation économique est plus difficile que ce que tous anticipaient il y a encore quelques mois.** Ainsi la croissance sera très limitée (+0,4% en 2014) pour la troisième année consécutive, et n'accélèrera que progressivement l'an prochain (+1% en 2015). L'inflation est encore plus basse qu'attendue (+0,6% en 2014, et même +0,5% hors tabac) et ne devrait retrouver sa cible proche de 2% qu'à l'horizon 2017. **Pour autant, le Gouvernement maintient son cap.** L'ensemble des mesures annoncées en faveur de la croissance, la compétitivité et l'emploi seront intégralement mises en œuvre selon le calendrier prévu. Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité et de solidarité représenteront à l'horizon 2017 une baisse de prélèvement sur les entreprises de plus de 40 Md€. Dans le même temps, la baisse de l'impôt des ménages à revenus modestes et moyens

sera poursuivie et amplifiée. **L'effort de maîtrise de la dépense sera intégralement respecté, avec un plan de 50 Md€ d'économies sur 2015-2017, dont 21 Md€ en 2015.** La dépense publique progressera à un rythme équivalent à celui prévu au printemps : de 1,4% en valeur en 2014, puis 1,1% en 2015, contre plus de 3% par an en moyenne entre 2002 et 2012. Ceci permet de réduire le poids de la dépense publique dans la richesse nationale. **Ce sont ces choix stratégiques qui sont mis en œuvre à travers les économies du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale** : sur l'État et ses agences, 19 milliards d'euros en trois ans, dont 7,7 dès 2015. Les dépenses des ministères diminueront ainsi de 1,8 milliards d'euros par rapport au dernier budget 2014 ; sur les collectivités locales, 3,7 milliards d'euros par an pour un total de 11 milliards ; sur l'assurance-maladie, 10 milliards d'euros, dont 3,2 milliards dès 2015 ; les autres organismes de protection sociale apporteront le solde des économies. **En particulier pour ce qui est de l'État et de ses agences, ces économies seront obtenues par des efforts sur** : la masse salariale, pour 1,4 milliards d'euros, s'appuyant notamment sur la stabilisation des effectifs ; les dépenses, essentiellement de fonctionnement, pour 2,1 milliards d'euros, avec par exemple la rationalisation des achats et de la politique immobilière de l'État ; les interventions, pour 2,4 milliards d'euros, en mettant en œuvre un ensemble de réformes en profondeur de l'action de l'État ; les agences et opérateurs, pour 1,9 milliards d'euros. La prévision de recettes fiscales nettes est fixée à 278,9 milliards d'euros, en hausse de 5,7 milliards d'euros par rapport à 2014. Conformément aux récentes recommandations de la Cour des comptes, la prévision de recettes a été fixée sur une base prudente. **Pour la première fois depuis cinq ans, la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale devrait baisser en 2015. Ceci permettra de restituer du pouvoir d'achat aux ménages disposant de revenus modestes et moyens, dans le prolongement de la réduction d'impôt exceptionnelle pour 2014. Une réforme du bas de barème de l'impôt sur le revenu entraînera des baisses d'impôt sur le revenu pour plus de 6 millions de ménages. Au total, la réduction d'impôts votée cet été et cette nouvelle mesure, qui représentent un effort de 3,2 milliards d'euros, bénéficieront à 9 millions de foyers fiscaux, dont 3 millions éviteront d'être imposés ou cesseront de l'être.** Dans le même temps, ce projet de loi de finances traduit les engagements du Gouvernement, d'une part pour relancer la construction en mobilisant l'ensemble des leviers fiscaux nécessaires afin de libérer le foncier et d'inciter à la production de logements diversifiés, d'autre part pour mettre en œuvre la transition énergétique. **Au total, le projet de loi de finances prévoit un déficit budgétaire pour l'État de 75,7 milliards d'euros en 2015, soit une baisse de près de moitié du déficit de 148,8 milliards d'euros constaté en 2010.** Le Gouvernement présente simultanément au projet de loi de finances pour 2015, la loi de programmation des finances publiques qui définit la trajectoire des finances publiques et instaure de nouvelles règles de gouvernance des finances publiques, permettant de crédibiliser et d'assurer l'atteinte des objectifs d'économies fixés pour l'ensemble des administrations publiques. Elle fixe notamment un objectif indicatif d'évolution de la dépense locale, qui servira de repère pour apprécier la dynamique de ces dépenses. Elle prévoit la mise en œuvre d'une revue annuelle de dépenses pour approfondir l'expertise sur la dépense publique et les moyens de la maîtriser. Enfin, la loi de programmation des finances publiques prévoit un renforcement du pilotage budgétaire des établissements de santé en difficulté financière. La France a besoin de préparer l'avenir, de surmonter ses difficultés économiques, et c'est en tenant fermement le cap fixé qu'elle y parviendra. Ces textes financiers lui en donnent les moyens.

COMMUNICATION – POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION

Harlem DESIR a présenté mercredi 1^{er} octobre en Conseil des Ministres une communication relative à la politique européenne de cohésion. La France a conclu, le 8 août dernier, les négociations avec la Commission européenne sur l'accord de partenariat qui régira l'utilisation de plus de 26,7 milliards d'euros de fonds européens structurels et d'investissement entre 2014 et 2020. L'adoption de cet accord constitue une étape importante, qui permettra de finaliser les programmes nationaux et régionaux en vue d'injecter ces financements européens dans les territoires métropolitains et d'outre-mer, en complément des investissements de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et des associations. **La consolidation de la croissance passe par le soutien aux initiatives portées par les territoires. C'est pourquoi l'enveloppe française sera mobilisée au service de l'économie réelle, de la croissance durable et du capital humain.** L'innovation, la transition énergétique, le développement du très haut-débit, le soutien aux acteurs économiques, les infrastructures, la formation pour tous et la lutte contre l'exclusion sociale figurent ainsi parmi les priorités à financer, en cohérence avec les stratégies de développement des régions. **Dans ce cadre, le programme français relatif à l'Initiative pour l'emploi des jeunes a été le premier programme européen approuvé par la Commission. Il bénéficiera aux régions présentant un chômage très élevé des jeunes (supérieur à 25 %), et participera ainsi à la stratégie du Gouvernement pour faire reculer le chômage.** Au-delà du soutien à l'économie française, les fonds structurels constituent un levier essentiel de la politique d'investissement de l'Union européenne, et sont à ce titre un outil crucial de réponse à la crise qui frappe l'Europe. Grâce à la politique de cohésion, les 277 régions européennes bénéficieront de plus de 363,8 milliards d'euros de financement au cours de la période 2014-2020. **Cette politique constitue un vecteur efficace d'accroissement des investissements que la France appelle de ses vœux au niveau européen, en cohérence avec les priorités adoptées lors du Conseil européen des 26 et 27 juin derniers pour les cinq ans à venir.**

Alain VIDALIES a présenté mercredi 1^{er} octobre une communication relative à une politique maritime au service de l'emploi, de l'environnement, de l'innovation et de l'éducation. La France, présente sur quatre océans, possède la deuxième surface maritime du monde grâce notamment à ses outre-mer (11 millions de km²). Cette géographie constitue un atout exceptionnel en matière d'environnement et de développement économique : la mer génère 300 000 emplois directs dans notre pays, près d'1 million d'emplois indirects, 65 Mds€ de chiffre d'affaires, sans compter les activités littorales. La France dispose de points forts dans le domaine de l'économie maritime et compte plusieurs leaders mondiaux parmi les entreprises de ce secteur. **Le Gouvernement entend valoriser davantage ces atouts, en s'appuyant sur une politique intégrée, dans l'esprit de l'engagement qu'y consacre l'Union européenne. Cette nouvelle impulsion donnée à la politique maritime de la France se décline autour de trois ambitions. 1/ La croissance et l'emploi d'abord, par la protection de la compétitivité de la marine marchande** dans les secteurs où elle est la plus pertinente, la modernisation des grands ports maritimes français et le développement de leur attractivité par leur compétitivité, la réussite du lancement industriel des énergies marines, le soutien à la filière de la construction et de la déconstruction navales et le soin apporté au tourisme littoral. **2/ La protection de l'environnement marin et l'exploitation durable des ressources**, ensuite, via l'ambition de 20% d'aires marines protégées à l'horizon 2020 et la promotion d'une filière économique de la pêche et de l'aquaculture exemplaires, à la fois protectrices de l'environnement marin et garantes des équilibres socio-économiques. **3/ Enfin, une politique d'enseignement, de recherche et d'innovation** de haut niveau, dans le domaine des sciences marines, accompagnée par un renforcement de l'attractivité de l'enseignement maritime et des métiers de la mer, pour maintenir le rayonnement du secteur maritime français à l'international. **La France, grande nation maritime, a une responsabilité particulière. La stratégie nationale mer et littoral, forte du travail du conseil national de la mer et des littoraux, sera élaborée en 2015 et traduira cette responsabilité.**

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.